

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière via visioconférence du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 8 septembre 2021 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

Mme. Kim Laroche  
Mme. Claudette Béland-Pleau  
Mme Sandra Armstrong

M. Brian Boisvert  
M. Garry Ladouceur  
M. Luc Sicard

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant.  
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.

**130-09-2021 OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposé par M. Brian Boisvert  
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de septembre 2021 soit ouverte.

**131-09-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Mme. Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**132-09-2021 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.**

Proposé par Mme Sandra Armstrong  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 11<sup>ème</sup> jour de août.

**133-09-2021 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2021.**

Proposé par Mme Sandra Armstrong  
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 11 août 2021 au montant de 145,801.49\$

**134-09-2021: CADASTRE**

Proposé par : Kim Laroche  
Et résolu à l'unanimité.

LOTS	PROPRIÉTAIRE	COMMENTAIRES
6 439 883	CARDINAL PIERRE	88 071.6 M2
6 439 884	CARDINAL PIERRE	21 631.8 M2
6 439 885	CARDINAL PIERRE	11 799.6 M2
6 439 886	CARDINAL PIERRE	10 064.1 M2
6 439 887	CARDINAL PIERRE	9 847.1M2
6 439 888	CARDINAL PIERRE	10 620.7 M2
6 439 889	CARDINAL PIERRE	11 032.1 M2

6 439 890	CARDINAL PIERRE	10 833.3 M2
6 439 891	CARDINAL PIERRE	10 856.3 M2
6 439 892	CARDINAL PIERRE	11 713.3 M2
6 439 893	CARDINAL PIERRE	12 524.9 M2
6 439 894	CARDINAL PIERRE	13 137.1 M2
6 439 895	CARDINAL PIERRE	13 818.0 M2

Tous les lots sont conformes.

**135-09-2021 DÉROGATION MINEURE : HAUTEUR D'UNE CLÔTURE.**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les procédures légales ont été suivies concernant les dérogations mineurs;

**CONSIDÉRANT QUE** personne ne s'est opposée à la dérogation mineure demandée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme de cette municipalité recommande l'acceptation de cette dérogation;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Sandra Armstrong.

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract approuve l'ajout d'un pied à la clôture existante du 206 chemin de la chute rendant sa hauteur à 7 pieds au lieu de 6 pieds comme prescrit dans le règlement de construction # 200-2004.

**136-09-2021 DÉROGATION MINEURE : HAUTEUR D'UNE CLÔTURE.**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les procédures légales ont été suivies concernant les dérogations mineurs;

**CONSIDÉRANT QUE** personne ne s'est opposée à la dérogation mineure demandée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme de cette municipalité recommande l'acceptation de cette dérogation;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur Brian Boisvert.

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract approuve la construction d'une nouvelle clôture d'une hauteur de 2.44 mètres de hauteur au lieu de 2 mètres comme prescrit à l'article 2.12.3 du règlement de construction 200-2004 entre les lots 4 638 499 et 4 638 494.

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 282,332.00\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021-2022;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les compensations supplémentaires versées en 2021-22 par rapport à celles de 2020-2021 de 272,532.00\$ doivent entièrement être affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de Monsieur Garry Ladouceur,

et appuyée par l'ensemble du conseil municipal, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

#### 138-09-2021 APPEL D'OFFRES / SEL D'HIVER

Proposé par Mme. Sandra Armstrong  
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité accepte les offres de service reçues pour le sel d'hiver :

1. Le transport sera fait par les Entreprises Patrick Bertrand pour un montant de 23.00\$/tonne (Johnstown)
2. L'achat de sel à déglçage en vrac sera fait de la compagnie Compass Minerals pour un montant de 83.50\$/tonne.

#### 139-09-2021 TRAVAUX PAVAGE 2021

Proposé par M. Luc Sicard  
Et adopté à l'unanimité

Que cette Municipalité accorde le contrat de pavage du projet **PROJET PAVAGE 2021** tel que décrit au devis affiché sur le SEAO à la compagnie de pavage Inter-Cité.

Cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 716,097.93 \$ prix total avec taxes.

#### 140-09-2021 ENSEIGNE MINISTÈRE TRANSPORTS/ MAISON BRYSON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract possède 2 édifices classés patrimoniale inscrits au registre du patrimoine culturel, soit la Maison George Bryson et la Pont Félix-Gabriel-Marchand;

CONSIDÉRANT QU' un panneau d'affichage appartenant au ministère des Transports est situé près de la limite Ouest du terrain de la Maison Bryson ;

CONSIDÉRANT QUE le panneau de circulation appartenant au ministère des Transports gêne la vue de la Maison Bryson ;

Pour ces raisons, il est  
Proposé par Mme Kim Laroche  
Et résolu à l'unanimité

De demander au ministère des Transports de déménager le panneau d'affichage en question pour permettre une meilleure vue de ce bijoux patrimonial.

**141-09-2021 SECOND VERSEMENT BI-ANNUEL, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU CENTRE DES LOISIRS DES DRAVEURS.**

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité verse la somme de 7,500.00\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

Que cette Municipalité verse une somme additionnelle de 514.78\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

**142-09-2021 CLUB QUAD PONTIAC**

Proposé par : M. Brian Boisvert  
Et résolu à l'unanimité.

Que la Municipalité ne s'oppose pas à ce que le Club QUAD du Pontiac puisse exiger un droit d'accès aux quadistes seulement sur certains chemins multiusages de classe 4 et 5 situés sur le territoire public et qui sont entretenus exclusivement par le Club QUAD du Pontiac

Que M. Eric Rochon, directeur général, soit mandaté à signer tous documents en conformité à cette permission.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.**

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 133, 137, 138 et 140.

**ET J'AI SIGNÉ CE 9 septembre 2021.**

\_\_\_\_\_  
Eric Rochon,  
Secrétaire-trésorier.

**143-09-2021 LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par Mme. Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21 : 47 heures.

.....  
M. Gilles Dionne  
Maire

.....  
M. Eric Rochon,  
Secrétaire-Trésorier.